

PRÉFET DU GARD

Direction Départementale  
des Territoires et de la Mer

Nîmes, le 31 juillet 2018

Service Aménagement du Territoire  
Sud Gard Littoral et Mer  
Réf. : SATSGLM/ARVM  
Affaire suivie par : Stéphane MARTY  
☎ 04.66.62.65.40  
Mél : [stephane.marty@gard.gouv.fr](mailto:stephane.marty@gard.gouv.fr)

**Avis de la CDNPS du 27 juillet 2018 relatif à la demande de  
concession des plages naturelles par la commune du Grau du Roi**

La commission départementale de la nature, des paysages et des sites s'est réunie le 27 juillet 2018 à la Préfecture du Gard, sous la présidence de Monsieur François LALANNE, secrétaire général de la préfecture du Gard.

Vu l'avis favorable sans réserve du rapporteur formulé sur le dossier de demande déposé par la commune.

Considérant les échanges portant sur le projet de concession, entre les membres de la commission et le porteur de projet, notamment la suppression d'un lot sur la plage de l'Espiguette par rapport à l'actuelle concession (2004-2018), sur la nécessité d'une harmonisation des concessions à l'échelle régionale voire inter-régionale, sur le caractère exceptionnel de la plage naturelle de l'Espiguette et des efforts de montée en qualité d'aménagement telle que portée par le territoire et l'État, notamment au travers du label grand site de France qui pourrait s'étendre à la commune dans son ensemble et des opérations accompagnées par la démarche Littoral 21.

Les membres de la CDNPS ont émis les votes suivants : négatif=0 ; abstention=0 ; favorable=9 (unanimité des membres présents).

L'avis simple de la commission est favorable.

**Pour le préfet et par délégation  
Le secrétaire général**



**François LALANNE**